



DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseil Municipal des Enfants (CME)

1. Fiche de renseignements
2. Candidature
3. Autorisation parentale
4. Devoirs et droits du Conseiller Municipal des Enfants
5. Dossier à retourner à la Mairie.

**CONSEIL
MUNICIPAL
DES ENFANTS**



CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Partie candidat

NOM

Prénom

Date de naissance

Fille/ garçon

École Classe de M/Mme..... CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐

Adresse
.....

Code postal

Ville

Téléphone

Mail

Je soussigné (e)

Déclare être candidat(e) au Conseil Municipal des Enfants de Le Pallet

Partie des représentants légaux

☐ Représentant 1

NOM

Prénom

Téléphone

Mail

☐ Représentant 2

NOM

Prénom

Téléphone

Mail

Fait à

Le

Signature du candidat

Signature des représentants légaux

PRESENTATION DU CANDIDAT

1. Que représente pour toi, un Conseil Municipal des Enfants ?

[illegible]

2. En quelques lignes, présente-nous tes motivations, tes idées, tes projets pour la ville, pour les enfants, ce que tu souhaites améliorer ou créer sur ta commune :

[illegible]

**3. Peux-tu te présenter en quelques lignes :
(Loisirs, passions, familles, etc.)**

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

AUTORISATION PARENTALE

Mon enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Enfants de la commune de Le Pallet. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)

Adresse
.....

Représentant légal de l'enfant (NOM et prénom)

✓ Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal des Enfants du Pallet

✓ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Enfants.

✓ Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transports de la commune, pour tout déplacement dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants.

✓ Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants et que son image puisse être diffusée sur les moyens de communications tel que presse, plaquettes, site de la commune...

✓ Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Enfants (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...)

✓ Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et en accepte l'organisation, ainsi que les déplacements que mon enfant devra effectuer.

Fait à

Le

Signature du candidat
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER MUNICIPAL DES ENFANTS

En référence, notre cadre s'appuie sur quelques articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Droit et expression de l'enfant (article 12) : le droit d'exprimer librement son opinion sur les questions le concernant.

Droit de la liberté d'expression et d'information (article 13) : ce droit comprend la liberté de chercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées.

Liberté et pensée, de conscience (article 14) : Droit qui correspond au développement des capacités d'analyse et d'esprit critique de l'enfant ...

Liberté d'association (article 15) : droit qui permet de se réunir

Droit à la participation

Ce cadre fixe les règles que le Conseiller Municipal des Enfants s'engage à respecter pendant toute la durée de son mandat. Un règlement intérieur plus détaillé sera ensuite proposé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal des Enfants.

FONCTIONNEMENT DU CME

I/ LES DEVOIRS DES CONSEILLERS ENFANTS

Le conseiller **s'engage à :**

- Assister aux réunions (environ une fois par mois),
- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Enfants,
- Informer les enfants de la commune sur les actions du Conseil Municipal des Enfants,
- Être respectueux et communiquer avec les membres du Conseil Municipal des Enfants,
- S'informer sur les besoins des jeunes de la commune,
- Établir un lien entre les générations de la commune,
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes,
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des enfants de la commune,
- Être le représentant des enfants auprès des élus municipaux adultes.

Les jeunes conseillers seront encadrés par le conseiller municipal référent CME ainsi que l'animateur en charge du CME pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

II/ LES DROITS DES CONSEILLERS ENFANTS

Le conseiller a le droit de : *(Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits).*

- Proposer des projets ou des actions,
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- Exprimer ses opinions,
- S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées,
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

III/ LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au Conseil Municipal des Enfants doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du Conseil Municipal des Enfants par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux sont à prohiber.

Le Conseil Municipal des Enfants est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où l'Enfant peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concernent et qu'il désire faire aboutir dans la mesure du possible.

Signatures des représentants légaux

Signature du candidat